



AVIS PUBLIC

Édition du 4 septembre 2019

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP24-2019, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les articles 6 et 175 concernant l'application du règlement et les modalités en matière d'infraction »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 3 septembre 2019, a adopté le premier projet de règlement numéro PP24-2019, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les articles 6 et 175 concernant l'application du règlement et les modalités en matière d'infraction ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **12 septembre 2019, à compter de 18 h 30**, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'inclure les inspecteurs de la MRC de La Haute-Yamaska comme personnes chargées d'appliquer certaines dispositions du règlement de zonage et de préciser l'article 175 concernant le délai de prescription en matière pénale.
4. Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Granby et qu'il ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 4 septembre 2019.

L'assistante-greffière,

M^e Joannie Meunier